

DICRIM

Dossier D'information Communal Sur les Risques
Majeurs Naturels et technologiques

LE VAL SAINT ELOI

14 décembre 2022

Votre commune vous informe sur les risques majeurs

Chères citoyennes, Chers Citoyens,

Conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement.

Comme partout le risque zéro n'existe pas. Mais la connaissance des consignes de sécurité appropriée doit contribuer à minimiser les conséquences humaines, économiques et environnementales.

Je vous demande de lire attentivement ce document et le conserver précieusement.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir besoin de l'appliquer.

Le maire.

samedi 14 janvier 2023

Table des matières

INFORMATIONS GENERALES	5
Qu'est-ce qu'un risque majeur ?	5
Qui fait quoi ?	5
RISQUES SISMIQUE.....	6
Description du risque :	6
Zonage réglementaire national :	6
Situation communale :	6
Que faire en cas de séisme.....	8
LES RISQUES METEOROLOGIQUES	9
Description du risque	9
Vigilance précipitation :	9
Quelles sont les conséquences possibles en cas de forte précipitation ?.....	9
----ORANGE---- :	10
----ROUGE---- :	10
Vigilance Orages	10
Quelles sont les conséquences possibles des orages ?	10
----ORANGE---- :	11
----ROUGE---- :	11
Vigilance Canicule :	12
Quelles sont les conséquences possibles d'une canicule ?	12
----ORANGE---- :	12
----ROUGE---- :	12
Vigilance Neige ou verglas.....	13
Quelles sont les conséquences possibles de chute de neige ou verglas ?	13
----ORANGE---- :	13
----ROUGE---- :	13
Vigilance Grand froid :	14
Quelles sont les conséquences possibles du grand froid ?	14
----ORANGE---- :	15
----ROUGE---- :	15
Risques naturels	16
Inondation.	16

Qu'est-ce qu'une inondation ?	16
Comment se tenir informés face au risque d'inondation ?.....	16
Crue lente et crue éclair : les deux sont dangereuses.....	16
Historique des inondations dans ma commune :	17
La carte de zone inondable de la commune :	18
Mouvements de terrain.	18
Avalanches.....	19
Sécheresse.....	19
Cyclone.	19
Remontée de nappe.....	19
Feux de forêt.	19
Sources :	19
LES NUMEROS D'URGENCE	20

INFORMATIONS GENERALES

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur se définit comme un événement imprévu et brutal, d'origine naturelle ou technologique, qui entraîne des conséquences importantes pour les personnes, les biens et l'environnement. Deux critères caractérisant le risque majeur : une faible fréquence et une importante gravité.

Qui fait quoi ?

- Le préfet élabore un document général regroupant toutes les informations sur les risques naturels et technologiques auxquels les communes sont exposées. Ce document constitue le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM).
- A partir de ce DDRM, le préfet établit un dossier communal synthétique (DCS) qui informe la commune des risques auxquelles elle est exposée, leur localisation et les actions de prévention qui ont été menées sur le territoire communal.
- Le Maire est tenu d'informer ses administrés sur les risques majeurs auxquels est soumis le territoire de la commune. Il réalise le Plan Communal de Sauvegarde et le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

RISQUES SISMIQUE

Description du risque :

Un risque sismique (séisme) résulte d'une rupture brutale des roches le long d'une faille souterraine, à la suite d'une accumulation de contraintes. Lors d'un séisme, les ondes sismiques se propagent à travers le sol, elles peuvent être localement amplifiées par les dernières couches du sol et par la topographie du terrain. Ce passage d'ondes à travers le sol provoque des vibrations qui peuvent être ressenties à la surface de la terre. Des effets induits peuvent également survenir : mouvements de terrain, glissements, éboulements...

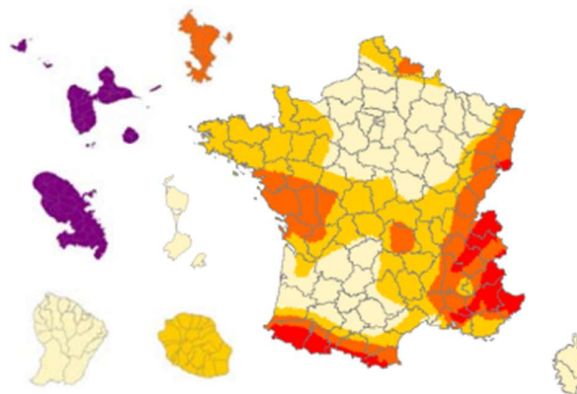
Un séisme possède ainsi de multiples caractéristiques : durée de la secousse, magnitude (énergie libérée par l'événement), intensité (évaluation statistique, sur une échelle descriptive, des effets et dommages d'un séisme en un lieu donné), position du foyer (point situé dans le sous-sol, sur le plan de faille d'où partent les ondes sismiques), épicentre (point situé sur le sol à la verticale du foyer).

Zonage réglementaire national :

Le paramètre retenu pour décrire l'aléa sismique au niveau national est une accélération du sol «au rocher » (le sol rocheux est pris comme référence). Le zonage réglementaire définit cinq zones de sismicité croissante basées sur un découpage communal. La zone 5, regroupant les îles antillaises, correspond au niveau d'aléa le plus élevé du territoire national. La métropole et les autres DOM présentent quatre zones sismiques, de la zone 1 de très faible sismicité (bassin aquitain, bassin parisien...) à la zone 4 de sismicité moyenne (fossé rhénan, massifs alpin et pyrénéen).

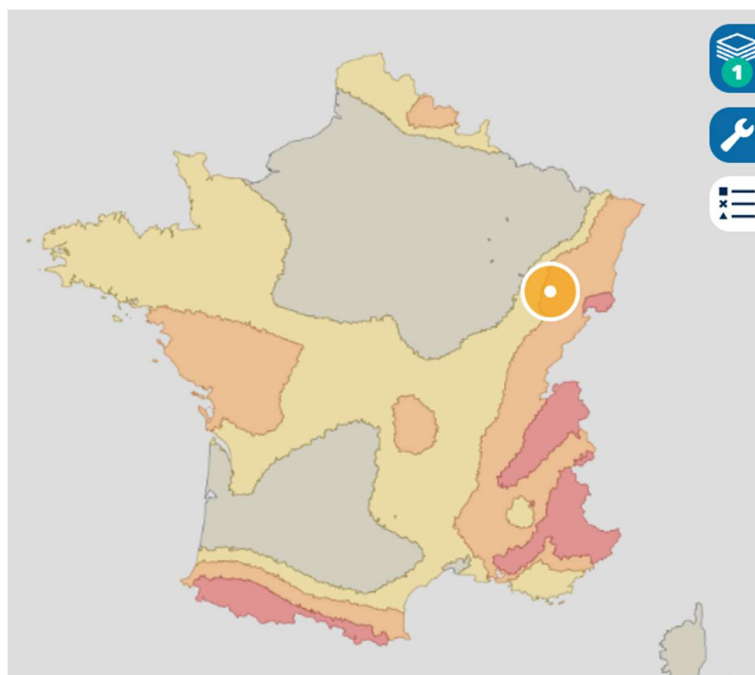
Zone de sismicité Niveau d'aléa AGR(m/s²)

Zone de sismicité	Niveau d'aléa	a_g (m/s ²)
Zone 1	Très faible	0,4
Zone 2	Faible	0,7
Zone 3	Modéré	1,1
Zone 4	Moyen	1,6
Zone 5	Fort	3



Situation communale :

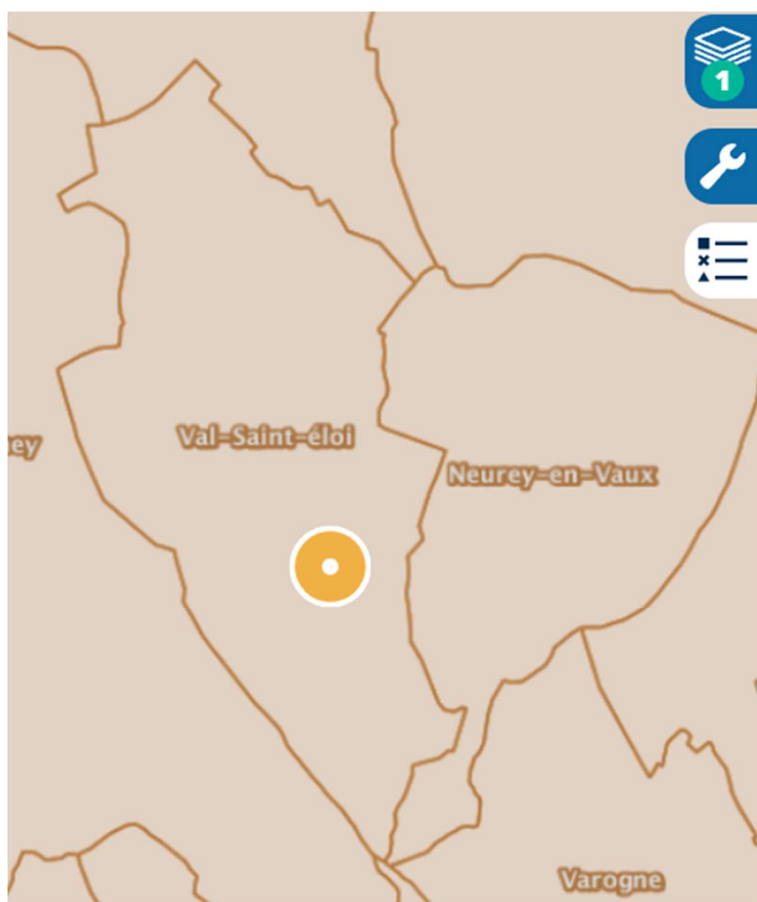
La commune de Le Val Saint Eloi est située dans une zone de sismicité classée en **ZONE 3 "MODERE"**



LÉGENDE

Zones de sismicité

- Zone de sismicité très faible
- Zone de sismicité faible
- Zone de sismicité modérée
- Zone de sismicité moyenne
- Zone de sismicité forte



LÉGENDE

Zones de sismicité

- Zone de sismicité très faible
- Zone de sismicité faible
- Zone de sismicité modérée
- Zone de sismicité moyenne
- Zone de sismicité forte

Que faire en cas de séisme

Avant les secousses, préparez-vous

- Repérez les endroits où vous protéger : loin des fenêtres, sous un meuble solide
- Fixez les appareils et meubles lourds pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- Préparez votre kit d'urgence 72h avec les objets et articles essentiels
- Faites réaliser un diagnostic de vulnérabilité de votre bâtiment

Pendant les secousses

- Abritez-vous près d'un mur, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- Eloignez-vous des fenêtres pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, éloignez-vous du bâtiment
- Ne rester pas près des lignes électriques ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- En voiture, ne sortez pas et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- Restez attentif : après une première secousse, il peut y avoir des répliques

Après les secousses

- Sortez du bâtiment, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer.
- Eloignez-vous des côtes et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami
- Evitez de téléphoner afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours

<https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/que-faire-en-cas-de-seisme>

LES RISQUES METEOROLOGIQUES

Description du risque

Orages, pluies, vents, neige, gel, chaleur, froid : ces phénomènes météorologiques généralement « ordinaires » peuvent devenir extrêmes. Ils peuvent faire des victimes, désorganiser la vie quotidienne, couper les voies de communication, la distribution d'énergie, etc.

Cette procédure s'appuie notamment sur une carte de vigilance et des bulletins de suivi. Une carte de vigilance météorologique est élaborée deux fois par jour par les services de Météo France.

Elle attire l'attention sur la possibilité d'occurrence de phénomènes météorologiques dangereux. Si la carte comporte au moins une zone orange ou rouge, un bulletin régional de suivi de phénomène exceptionnel est émis par le Centre Météorologique Interrégional (CMIR) concerné précisant l'évolution du phénomène, sa trajectoire, son intensité et sa fin.

La carte de vigilance est consultable sur le site Internet de Météo France <https://vigilance.meteofrance.fr/fr>

La circulaire du 28 septembre 2001 définit quatre niveaux de vigilance.

Une couleur est attribuée (vert, jaune, orange et rouge) à chaque département métropolitain, selon les dangers associés aux conditions météorologiques prévues. Elle communique des informations complémentaires et des consignes de comportement dans le cas de niveaux 3 et 4 (orange et rouge).

- Vert (niveau 1) : Pas de vigilance particulière
- Jaune (niveau 2) : Il faut être attentif si on pratique des activités sensibles au risque météorologique. Des phénomènes habituels dans la région mais qui peuvent être dangereux sont prévus
- Orange (niveau 3) : il faut être très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus. Se tenir au courant de l'évolution et suivre les conseils émis.
- Rouge (niveau 4) : Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Il faut se tenir régulièrement informé de l'évolution et se conformer aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

Vigilance précipitation :

Quelles sont les conséquences possibles en cas de forte précipitation ?

De très fortes précipitations sont attendues susceptibles d'affecter les activités humaines et la vie économique pendant plusieurs jours

Des inondations très importantes sont possibles, y compris dans des zones rarement inondables, sur l'ensemble des bassins hydrologiques des départements concernés.

Des cumuls très importants de précipitations sur de courtes durées peuvent localement provoquer des crues torrentielles de ruisseaux et fossés.

Les conditions de circulation routière peuvent être rendues extrêmement difficiles sur l'ensemble du réseau.

Risque de débordement des réseaux d'assainissement.

Des coupures d'électricité plus ou moins longues peuvent se produire.

-----ORANGE----- :

- Renseignez-vous avant d'entreprendre un déplacement ou toute autre activité extérieure.
- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau. Un véhicule même un 4x4, peut être emporté dans 30 centimètres d'eau.
- Tenez-vous informés, suivez les consignes de sécurité, souciez-vous de vos voisins et prenez les précautions adaptées.
- Ne descendez en aucun cas dans les sous-sols durant l'épisode pluvieux.
- Mettez préventivement vos biens à l'abri des eaux.

-----ROUGE----- :

- Restez chez vous ou évitez tout déplacement dans les départements concernés.
- Conformez-vous aux consignes des pouvoirs publics.
- Si vous devez impérativement vous déplacer, respectez la signalisation routière mise en place.
- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau. Un véhicule même un 4x4, peut être emporté dans 30 centimètres d'eau.
- Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche : Mettez vos biens à l'abri de la montée des eaux en évitant de vous exposer au danger. Ne descendez en aucun cas dans les sous-sols durant l'épisode pluvieux.
- Informez-vous (radio, etc.), évitez tout déplacement et restez chez vous.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.
- Facilitez le travail des sauveteurs qui vous proposent une évacuation et soyez attentifs à leurs conseils. N'entreprenez aucun déplacement avec une embarcation sans avoir pris toutes les mesures de sécurité.

Vigilance Orages

Quelles sont les conséquences possibles des orages ?

Nombreux et vraisemblablement très violents orages, susceptibles de provoquer localement des dégâts très importants.

Localement, des dégâts très importants sont à craindre sur les habitations, les parcs, les cultures et plantations.

Les massifs forestiers peuvent localement subir de très forts dommages et peuvent être rendus vulnérables aux feux par de très nombreux impacts de foudre.

L'habitat léger et les installations provisoires peuvent être mis en réel danger.

Des inondations de caves et points bas sont à craindre, ainsi que des crues torrentielles aux abords des ruisseaux et petites rivières.

Quels sont les comportements à adopter ?

-----ORANGE----- :

- A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent. Abritez-vous hors des zones boisées.
- Soyez prudents, en particulier dans vos déplacements et vos activités de loisir. Évitez les promenades en forêts et les sorties en montagne.
- Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.
- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau. Un véhicule même un 4x4, peut être emporté dans 30 centimètres d'eau.
- En cas de pluies intenses, ne descendez en aucun cas dans les sous-sols.

-----ROUGE----- :

- Évitez les déplacements.
- Évitez les activités extérieures de loisir. Les sorties en montagne sont particulièrement déconseillées.
- Abritez-vous hors des zones boisées et mettez en sécurité vos biens.
- Soyez très prudents, en particulier si vous devez vous déplacer, les conditions de circulation pouvant devenir soudainement dangereuses. Sur la route, arrêtez-vous en sécurité et ne quittez pas votre véhicule.
- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau. Un véhicule même un 4x4, peut être emporté dans 30 centimètres d'eau.
- En cas de pluies intenses, ne descendez en aucun cas dans les sous-sols.
- Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche, évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- Si vous pratiquez le camping, vérifiez qu'aucun danger ne vous menace en cas de très fortes rafales de vent ou d'inondations torrentielles soudaines. En cas de doute, réfugiez-vous, jusqu'à l'annonce d'une amélioration, dans un endroit plus sûr.
- Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.
- Si vous êtes dans une zone sensible aux crues torrentielles, prenez toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux.

Vigilance Canicule :

Quelles sont les conséquences possibles d'une canicule ?

Le danger est plus grand pour les personnes âgées, les personnes atteintes de maladie chronique ou de troubles de la santé mentale, les personnes qui prennent régulièrement des médicaments, et les personnes isolées.

Chez les sportifs et les personnes qui travaillent dehors, attention à la déshydratation et au coup de chaleur.

Veillez aussi sur les enfants.

Les symptômes d'un coup de chaleur sont : une fièvre supérieure à 40°C, une peau chaude, rouge et sèche, des maux de tête, des nausées, une somnolence, une soif intense, une confusion, des convulsions et une perte de connaissance.

Quels sont les comportements à adopter ?

-----ORANGE----- :

- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin.
- Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie.
- Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour. Accompagnez les dans un endroit frais.
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit
- Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans un dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) deux à trois heures par jour.
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains.
- Buvez beaucoup d'eau plusieurs fois par jour si vous êtes un adulte ou un enfant, et environ 1.5L d'eau par jour si vous êtes une personne âgée et mangez normalement.
- Continuez à manger normalement.
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h).
- Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers
- Limitez vos activités physiques.

-----ROUGE----- :

- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin.
- Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie.
- Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour.
- Accompagnez les dans un endroit frais.
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit.
- Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez.

- Sinon essayez de vous rendre dans un dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) trois heures par jour.
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains.
- Buvez au moins 1,5 litre d'eau par jour, même sans soif.
- Continuez à manger normalement.
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes.
- Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers.
- Limitez vos activités physiques.

Pour en savoir plus, consultez le site <http://www.sante.gouv.fr/>

Vigilance Neige ou verglas

Quelles sont les conséquences possibles de chute de neige ou verglas ?

De très importantes chutes de neige ou du verglas sont attendus, susceptibles d'affecter gravement les activités humaines et la vie économique.

Les routes risquent de devenir rapidement impraticables sur l'ensemble du réseau.

De très importants dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone pendant plusieurs jours.

De très importantes perturbations sont à craindre concernant les transports aériens et ferroviaires.

-----ORANGE----- :

- Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.
- Privilégiez les transports en commun.
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation sur le site de Bison Futé.
- Préparez votre déplacement et votre itinéraire.
- Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place.
- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.
- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.
- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.
- N'utilisez pas pour vous chauffer : des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero ; etc.

-----ROUGE----- :

- Restez chez vous.

- N'entreprenez aucun déplacement autres que ceux absolument indispensables.
- Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.
- En cas d'obligation de déplacement
- Renseignez-vous sur le site météo France.
- Signalez votre départ et votre lieu de destination à vos proches.
- Respectez scrupuleusement les déviations et les consignes de circulation.
- Prévoyez un équipement minimum au cas où vous seriez obligés d'attendre plusieurs heures sur la route à bord de votre véhicule.
- Ne quittez celui-ci sous aucun prétexte autre que sur sollicitation des sauveteurs.
- Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.
- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Protégez vos canalisations d'eau contre le gel.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.
- N'utilisez pas pour vous chauffer : des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero ; etc.

Vigilance Grand froid :

Quelles sont les conséquences possibles du grand froid ?

Chacun d'entre nous est menacé, même les sujets en bonne santé.

Le danger est plus grand et peut être majeur pour les personnes fragilisées ou isolées, notamment les personnes âgées, handicapées, souffrant de maladies respiratoires, cardiovasculaires, endocriniennes ou de certaines pathologies oculaires, les personnes souffrant de troubles mentaux ou du syndrome de Raynaud.

Veillez particulièrement aux enfants.

Certaines prises médicamenteuses peuvent avoir des contre- indications en cas de grands froids, demandez conseil à votre médecin.

En cas de sensibilité personnelle aux gerçures (mains, lèvres), consultez un pharmacien.

Chez les sportifs et les personnes qui travaillent à l'extérieur : attention à l'hypothermie et à l'aggravation de symptômes préexistants.

Les symptômes de l'hypothermie sont progressifs : frissons, engourdissement des extrémités sont des signaux d'alarme qui peuvent évoluer vers des états graves nécessitant un secours médical : dans ce cas appelez le " 15 ", le " 18 " ou le " 112 ".

Veillez particulièrement aux moyens utilisés pour vous chauffer et à la ventilation de votre logement : Le fait de boucher les entrées d'air du logement peuvent entraîner un risque mortel d'intoxication au monoxyde de carbone

Quels sont les comportements à adopter ?

-----ORANGE----- :

- Evitez les expositions prolongées au froid et au vent, évitez les sorties le soir et la nuit.
- Protégez-vous des courants d'air et des chocs thermiques brusques.
- Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, couvrez-vous la tête et les mains ; ne gardez pas de vêtements humides.
- De retour à l'intérieur, alimentez-vous convenablement et prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée.
- Attention aux moyens utilisés pour vous chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu ; ne jamais utiliser des cuisinières, braséros, etc. pour se chauffer. Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement. Par ailleurs, aérez votre logement quelques minutes même en hiver.
- Evitez les efforts brusques.
- Si vous devez prendre la route, informez-vous de l'état des routes. En cas de neige ou au verglas, ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation forte. En tout cas, emmenez des boissons chaudes (thermos), des vêtements chauds et des couvertures, vos médicaments habituels, votre téléphone portable chargé.
- Pour les personnes sensibles ou fragilisées : restez en contact avec votre médecin, évitez un isolement prolongé. Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le " 115 ".

-----ROUGE----- :

- Pour les personnes sensibles ou fragilisées : ne sortez qu'en cas de force majeure, évitez un isolement prolongé, restez en contact avec votre médecin.
- Pour tous demeurez actifs, évitez les sorties surtout le soir, la nuit et en début de matinée.
- Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, couvrez-vous la tête et les mains ; ne gardez pas de vêtements humides.
- De retour à l'intérieur assurez-vous un repos prolongé, avec douche ou bain chaud, alimentez-vous convenablement, prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée.
- Attention aux moyens utilisés pour vous chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu ; ne jamais utiliser des cuisinières, braséros, etc. pour se chauffer. Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement. Par ailleurs, aérez votre logement quelques minutes même en hiver.
- Evitez les efforts brusques.

- Si vous devez prendre la route, informez-vous de l'état des routes. Si le froid est associé à la neige ou au verglas, ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation forte. En tout cas, prévoyez des boissons chaudes (thermos), des vêtements chauds et des couvertures, vos médicaments habituels, votre téléphone portable chargé.
- Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le 115.
- Restez en contact avec les personnes sensibles de votre entourage.

Risques naturels

Inondation.

Qu'est-ce qu'une inondation ?

Une inondation correspond à la submersion temporaire de zones habituellement hors d'eau.

Elle peut être due :

- Au débordement d'un cours d'eau : une crue (ou montée du niveau de l'eau), lorsqu'elle est importante, peut amener le cours d'eau à sortir de son lit et à inonder les terres alentours. C'est le cas le plus fréquent.
- À du ruissellement urbain : lors de précipitations très intenses en ville, l'eau ne s'infiltre pas dans le sol, car ceux-ci sont imperméables. Les réseaux d'évacuation d'eaux pluviales peuvent rapidement être saturés. Les eaux de pluies empruntent alors les rues, avec des courants parfois dangereux, jusqu'à rejoindre une rivière ou un autre réseau d'évacuation.
- À une remontée de nappe : en cas de précipitations de longue durée, le niveau de la nappe phréatique, remonte, entraînant une inondation des zones alentours.
- À une submersion marine : sur le littoral, des conditions météorologiques et océaniques défavorables (souvent accompagnées d'une forte houle et d'un vent fort venant du large) peuvent entraîner une hausse du niveau marin et alors inonder les zones côtières.

Comment se tenir informés face au risque d'inondation ?

Quel que soit le type de crue, en cas d'alerte, il est important de se renseigner sur la situation et son évolution.

À l'échelle nationale, l'État surveille près de 23 000 km de cours d'eau, 365 j/an et 24 h/24, via le réseau Vigicrues. Ce service public couvre 75% de la population vivant en zone inondable et permet de prévenir les autorités et le public en cas de risque élevé. Cette information est aussi relayée par Météo-France via la vigilance météorologique.

Accéder au service Vigicrues : www.vigicrues.gouv.fr/

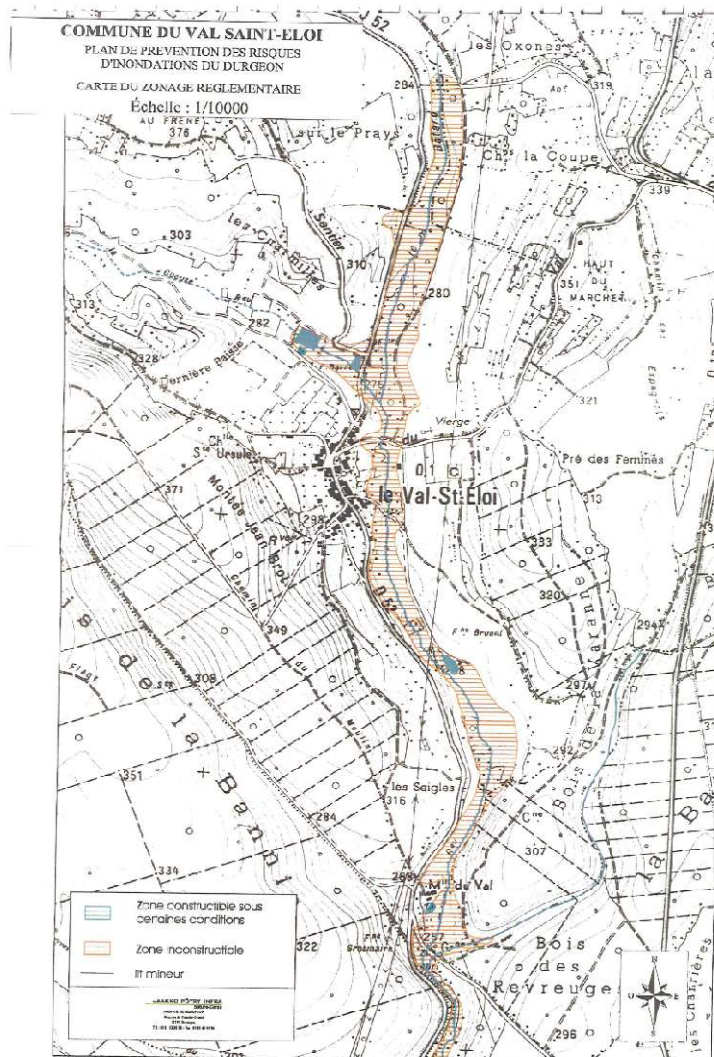
Crue lente et crue éclair : les deux sont dangereuses :

Certaines crues, dites « éclair », se caractérisent par une montée extrêmement rapide des eaux. Le niveau du cours d'eau peut monter de plusieurs mètres en moins de 2 heures. Le débit est alors si puissant que 30 cm d'eau peuvent suffire pour emporter une voiture ! On se souvient notamment des inondations de Vaison-la-Romaine en 1992 ou de l'Aude en 1999 ou des Alpes Maritimes en 2020 suite à la tempête Alex. Les crues lentes, en crue comme en décrue, ont surtout un impact sur le fonctionnement au quotidien, avec des infrastructures et des réseaux (routiers, électriques, téléphoniques...) qui peuvent rester coupés plusieurs jours, voire semaines. Ce fut le cas de la crue de la Seine en 1910, qui avait bloqué la capitale pendant plus d'un mois et causé d'importants dommages économiques.

Historique des inondations dans ma commune :

Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
Inondations et/ou Coulées de Boue	13/11/2000	23/03/2001
Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	30/12/1999
Inondations et/ou Coulées de Boue	05/02/1984	24/05/1984
Inondations et/ou Coulées de Boue	08/12/1982	13/01/1983
Inondations et/ou Coulées de Boue	09/11/1982	26/12/1982
Inondations et/ou Coulées de Boue	14/10/1982	26/12/1982

La carte de zone inondable de la commune :



Mouvements de terrain.

https://www.georisques.gouv.fr/mes-risques/connaitre-les-risques-pres-de-chez-moi/3166/detail?form-adresse=true&isCadastre=false&city=Le%20Val-Saint-%C3%89loi&type=street&typeForm=adresse&codeInsee=70518&lon=6.168526&lat=47.752408&go_back=/&propertiesType=street&adresse=Le%20Chaumont%2C%2070160%20Le%20Val-Saint-%C3%89loi

Pollution des sols

https://www.georisques.gouv.fr/mes-risques/connaitre-les-risques-pres-de-moi/3172/detail?form-adresse=true&isCadastre=false&city=Le%20Val-Saint-%C3%89loi&type=street&typeForm=adresse&codeInsee=70518&lon=6.168526&lat=47.752408&go_back=/&propertiesType=street&adresse=Le%20Chaumont%2C%2070160%20Le%20Val-Saint-%C3%89loi

Avalanches.

Sécheresse.

Cyclone.

Remontée de nappe.

Feux de forêt.

<https://www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/feu-de-foret>

Sources :

<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/zones-de-sismicite>

https://www.haute-saone.gouv.fr/content/download/2387/15014/file/Reglementation_sismique_2011_applicable_aux_batiments_cle0d4c7c.pdf

<https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-proteger/que-faire-en-cas-de-seisme>

<https://www.haute-saone.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Prevention-des-risques-et-nuisances/Risques-naturels-et-technologiques/Georisques/Sismicite>

https://www.georisques.gouv.fr/mes-risques/connaitre-les-risques-pres-de-moi/rapport2?form-adresse=true&isCadastre=false&city=Le%20Val-Saint-%C3%89loi&type=street&typeForm=adresse&codeInsee=70518&lon=6.183124&lat=47.736568&go_back=/&propertiesType=street&adresse=Grande%20Rue%2C%2070160%20Le%20Val-Saint-%C3%89loi

www.vigicrues.gouv.fr/

LES NUMEROS D'URGENCE

18 Sapeurs-Pompiers

17 Gendarmerie

15 SAMU

112 Tout secours Europe

03 84 78 40 45 Urgence et dépannage Electricité

08 10 43 30 25 Urgence et dépannage Gaz

08 92 68 02 70 Météo France

09 67 70 92 89 Mairie de Le Val Saint Eloi